



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degred@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 08 OCTOBRE 2019

DATE DE CONVOCATION : 3 Octobre 2019

DATE D’AFFICHAGE : 3 Octobre 2019

L’an deux mil dix-neuf, le 8 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ETAIENT PRESENTS : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, DENIAU Xavier, MAHEU Stéphane, GASNIER Gérard, DERRIEN Stéphane, LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames MONTCLAIR Karine, CURTIS Melinda et Monsieur DELHOMMEAU Denis,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DENIAU Xavier

► Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 3 juillet et 9 septembre

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Maître François de CHASTEIGNER, notaire à Le Mans (Sarthe) est chargé de la vente de l’immeuble cadastré section **AB n° 38** d’une superficie totale de 612 m² situé 3 rue des Elodées à Degré 72550 appartenant à Monsieur et Madame MARY

L’étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l’immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge monsieur le Maire d’en informer le notaire.

► Monsieur Le Maire rappelle qu'un riverain de l'ancien atelier communal voué à la destruction cadastré AB n°4 Aa demandé à l'acquérir. Sur cette partie de cet espace, le projet d'une nouvelle construction pour stocker du petit matériel communal est prévu.

Monsieur le Maire demande au conseil, le devenir de la partie qu'il reste. Doit-on la conserver pour l'aménager en parking ou la céder au riverain demandeur ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas céder ce terrain. Un courrier sera envoyé au riverain pour lui annoncer la décision du conseil municipal

► **Cession « terrain espace vert lotissement de la mare »**

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil afin d'avoir des renseignements nécessaires pour mener cette réflexion à son terme.

► Point sur le nouveau lotissement

- Evolution du PLUi réunion à la 4CPS
- Revoir la zone humide, attente de réponses de la part de la DDT pour celle-ci

► *Dans le cadre d'une demande de subvention de l'Etat pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est :*

* **Réhabilitation énergétique et sanitaire de la salle polyvalente**

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes.

Origine des financements	
Maitre d'ouvrage	15 000 €
DETR	11 600 €
FNADT	
Conseil Régional	20 500 €
Conseil Général	
Autre collectivité	
Autre public	
FST	25 505 €
TOTAL	72 605 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la FST 2019
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2019
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

► **Modification de l'article 7 du règlement de la salle polyvalente + tarifs 2020**

- **Article 7 Actuel :** En cas d'ouverture d'un débit temporaire de boissons, l'organisateur devra déposer une demande auprès de la mairie.

Pour les manifestations privées et publiques, **l'heure de fermeture est fixée à 2 heures.** Suite à la circulaire préfectorale portant réglementation sur la diffusion de musique amplifiée dans les salles polyvalentes. Il est demandé impérativement que les portes et fenêtres extérieures de la salle soient fermées afin de limiter les nuisances auprès des riverains. De même il est demandé de respecter la tranquillité des riverains à l'arrivée comme au départ sur les parkings en évitant tous débordement de bruits de portières et de voitures.

- **Article modifié :** En cas d'ouverture d'un débit temporaire de boissons, l'organisateur devra déposer une demande auprès de la mairie.

Pour les manifestations privées et publiques, **l'heure de d'arrêt de toutes émissions sonores amplifiées est fixée à 2 heures.** Suite à la circulaire préfectorale portant réglementation sur la diffusion de musique amplifiée dans les salles polyvalentes. Il est demandé impérativement que les portes et fenêtres extérieures de la salle soient fermées afin de limiter les nuisances auprès des riverains. De même il est demandé de respecter la tranquillité des riverains à l'arrivée comme au départ sur les parkings en évitant tous débordement de bruits de portières et de voitures.

Monsieur Le Maire propose une convention remplaçant le contrat de location et le règlement existants jusqu'à présent ainsi que les nouveaux tarifs pour l'année 2020

TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2020			
AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES - 50	NBRE DE PERSONNES - 100	NBRE DE PERSONNES +100
VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE	101 € (33 €)		
VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE	189 € (63€)		
REUNIONS EXTERIEURES	184 € (61€)		
LOUEUR-HABITANT location d'une journée	198€ (66€)	248 € (83€)	314 € (105€)
LOUEUR-HABITANT location d'un week-end	233 € (78€)	293€ (98€)	411 € (137€)
LOUEUR-EXTERIEUR location d'une journée	367 € (122€)	463 € (154€)	619 € (206€)
LOUEUR-EXTERIEUR location d'un week-end	383 € (128 €)	534 € (178 €)	727 € (242 €)
LOUEUR-HABITANT Soirée DANSANTE	198 € (66€)		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE	697 € (232€)		
LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE	109 € (37€)		
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE	198 € (66€)		

ASSOCIATION COMMUNALE	Forfait 15€
DIVERS	Forfait 15€
Vaisselle cassée	2 € /pièce
Table cassée	126 €

Après réflexion, les membres du conseil municipal, décident qu'à compter du 01 Janvier 2020, les tarifs de la salle polyvalente fixés comme suit entreront en vigueur :

► Questions diverses

- Nombre de représentants (élus) au sein de la Communauté de Communes aux prochaines élections pour la commune : 1 titulaire + un suppléant (refus de la part de la 4CPS d'en avoir 2)
- Effacement de dettes d'un montant de 154.65 € pour un habitant de la commune sur le budget assainissement.
- Distribution des sacs poubelle au mois de janvier : un doodle va être fait et envoyé à tous les conseillers. Il y aura quatre jours de distribution avec en tout 7 plages horaires.
- APE : nouveau bureau : Laëtitia POIRIER nouvelle présidente.
- Congrès des maires le 19 octobre à Arnage

Dates à retenir

- Prochain conseil municipal : 19 novembre
- Commission communication 26 novembre